

SIEGE SOCIAL :
DOMAINE DU CIRAN
45240
MENESTREAU-EN-
VILLETTE

N° 16-13

Date de convocation :

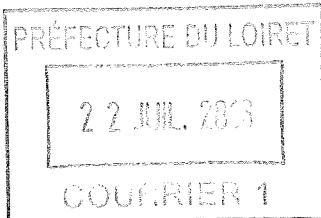
9 juin 2016

Nombre de Délégués :

EN EXERCICE : 66
PRESENTS : 34
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 35

OBJET :

Débat sur les
orientations du PADD
du SCoT du Pays
Sologne Val Sud



**DÉLIBÉRATION DU
COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS SOLOGNE VAL SUD**

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le mercredi six juillet, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle de la Fraternelle de Jouy-le-Potier, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUCHECORNE.

Délégués votants :

Mme CATOIRE et M. DALLOT (**ARDON**), MM. POTAU et CHERREAU (**CERDON**), MM. CORGNAC ET BOISSAY (**CLERY SAINT-ANDRE**), Mme THEBAULT (**FÉROLLES**), Mme de PÉLICHY et M. CHOUIN (**LA FERTE SAINT-AUBIN**), MM. DEROUET et CHAUVEAU (**GUILLY**), MM. PILTE et GAUDÉ (**JOUY-LE-POTIER**), Mme GABORIT et M. THEFFO (**LIGNY-LE-RIBAULT**), M. NIEUVIARTS (**MARCILLY-EN-VILLETTE**), Mme BUREAU et M. COURTOIS (**MAREAU-AUX-PRES**), Mme VATZ (**MENESTREAU-EN-VILLETTE**), Mme COROLEUR (**MEZIERES-LEZ-CLERY**), M. BERRUE (**SAINT-PERE-SUR-LOIRE**), M. THAUVIN (**SANDILLON**), M. HENRY (**SENNELY**), Mme BODOT et M. LENOIR (**SULLY-SUR-LOIRE**), M. CHRETIEN (**TIGY**), MM. GOUJON et AUGUSTO (**VANNES-SUR-COSSON**), Mme DURAND et M. BOURGEON (**VIENNE-EN-VAL**), MM. HAUCHECORNE et JOUIN (**C.C.V.A**), M. ACHÉ (**C.C du SULLIAS**), M. ROCHE (**C.C. du CANTON des PORTES de SOLOGNE**),

Délégués ayant donné pouvoir : Mme LABBE pouvoir à M. HENRI (**SENNELY**),

Le Président introduit la séance sur le débat relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sologne Val Sud.

Il rappelle que le débat sur les orientations du PADD au sens de l'article L 143-18 du Code de l'Urbanisme) est une phase essentielle dans la procédure d'élaboration du document d'urbanisme.

Il précise que le PADD pourra encore évoluer jusqu'à l'arrêt du projet et qu'il pourra en effet être éventuellement ajusté sur certains points en fonction des travaux à mettre en place au cours de la troisième phase de la procédure d'élaboration du SCoT : la définition des règles du SCoT dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

M. Hauchecorne rappelle que le PADD fait suite aux réflexions issues des ateliers thématiques ayant eu lieu courant 2015 (juin puis novembre) portant sur les polarités, le développement économique et le développement touristique. Il précise que le Bureau du Pays a également agité sur le compte tenu du PADD.

Le Président expose que le PADD du Pays Sologne Val Sud est construit à partir de 5 orientations :

1. Un territoire « nature » ouvert et connecté
2. Une identité à valoriser, un pays à « vivre » structuré entre val et forêt
3. Des spécificités et des richesses naturelles à préserver pour l'avenir
4. Des liens transports porteurs d'intensité sur le territoire
5. Un territoire économique de découverte et de proximité

Un débat s'instaure sur chacune des orientations ; il en est dressé un procès-verbal.

Le Président remercie les membres du Comité Syndical de leur participation active et les invite à prendre acte de la tenue du débat du PADD.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Bertrand HAUCHECORNE
Pays Sologne Val Sud

